

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1809

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Barrique SPF S.A.	86798	FCM & C° S.A.	86803
Bartels Consult S.à r.l.	86799	Fidelsys International S.A.	86786
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	86797	FinAcc Fund	86796
CH Finance S.A.	86806	Financière Bozo S.A.	86786
Cidron Bergman S.à r.l.	86799	Fjord AK S.à r.l.	86796
Delarosa S.à r.l.	86829	Fluence S.A.	86786
Domaines Vinsmoselle	86829	Fondations Capital I S.C.A., SICAR	86803
Domaines Vinsmoselle	86829	Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l.	86786
Domaines Vinsmoselle	86830	Frank den Holzwuerm S.à r.l.	86804
Dora Couture S.à r.l.	86830	Franship Offshore SA	86803
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	86830	FTI Consulting S.à r.l.	86818
DRI S.A., société de gestion de patrimoine familial	86821	Gaius Multistrategy SICAV-SIF	86818
Dudelange 027 S.A.	86832	GL Luxembourg	86804
DWM Securitizations S.A.	86829	Golding Investments III S.A.	86817
Edelweiss	86831	Golding Investments IV TF2 S.A.	86819
Edifisc Luxembourg S.à r.l.	86831	Golding Investments V S.A.	86818
Edifisc Luxembourg S.à r.l.	86831	Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Finance S.à r.l.	86832
Edmond Welter & Fils Sàrl	86831	Marsil S.A.	86819
Eifel Holdings S.à r.l.	86831	Nido London S.à r.l.	86820
Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l.	86832	Riap Luxembourg S.A.	86805
Erasmus Holding S.A.	86832	Rotonde Hair & Style S.à r.l.	86805
Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG	86820	Satumia S.A.	86805
Europa Nickel S.à r.l.	86821	Skype IP Holdco S.à r.l.	86806
European Infrastructure Investments 3 ..	86830	Société Immobilière Internationale S.A.	86804
European Motorway Investments 2	86830	Sofidra Shipping S.C.A.	86806
European Renewable Opportunities	86830	Taxilux.lu Sàrl	86796
Faber Architectes S. à r.l.	86803	Telba S.à r.l.	86797
		Telemis International	86797

Financière Bozo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013074970/13.

(130092709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Fluence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 161.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013074971/11.

(130092204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Fidelsys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077053/10.

(130095516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.840.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fosun Industrial Holdings Limited, a private company established and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1039791,

hereby represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed

by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three

quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers, mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of shareholder(s) shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in cash by Fosun Industrial Holdings Limited, aforesaid, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Therefore, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Mr. Jiannong Qian, born on 8 February 1962 in Taicang, Jiangsu Province, China, professionally residing at 2, East Fuxing road, Shanghai, China;
- Mr. Xin Liu, born on 10 July 1978 in Guangzhou, China, professionally residing at Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;

Class B Manager:

- Mrs. Delphine André, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Yannick Poos, born on 19 April 1968 in Libramont, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fosun Industrial Holdings Limited, une société privée de droit de Hong Kong, ayant son siège social Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong, enregistrée au Registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1039791, ici représentée par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;

- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;

- procéder ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;

- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;

- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou certificats de toutes sortes; et

- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales des associés se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué par Fosun Industrial Holdings Limited, préqualifiée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Dès lors, la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Jiannong Qian, né le 8 février 1962 à Taicang, Province de Jiangsu, Chine, résidant professionnellement au 2, East Fuxing road, Shanghai, Chine;

- Monsieur Xin Liu, né le 10 juillet 1978 à Guangzhou, Chine, résidant professionnellement Room 808, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;

Gérants de catégorie B:

- Madame Delphine André, née le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. Delpéch et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23441. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077061/506.

(130094815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Fjord AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 123.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077059/10.

(130095685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

FinAcc Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 154.533.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Alain Thilmany

Référence de publication: 2013077057/12.

(130095344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Taxilux.lu Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 159.111.

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Marco Daniel CARREGADO ARAUJO, gérant, demeurant à L-3737 Rumelange, 44, rue Henri Luck,
 2. Carla Sofia VENTURA DA SILVA, gérante, demeurant à L-3737 Rumelange, 44, rue Henri Luck,
- associés de la société "TAXILUX.LU SARL", établie et ayant son siège à L-3737 Rumelange, 44, rue Henri Luck, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1028 du 17 mai 2011, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.111. Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de la société de Rumelange à Strassen, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: CARREGADO ARAUJO, VENTURA DA SILVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 23562.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079025/32.

(130096992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Telba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079027/10.

(130097591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Telemis International, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 149.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2012

Les mandats suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018:

- Telemis Participations, administrateur A
- Stéphane Ketelaer, administrateur A
- Michaël Dandois, administrateur
- Antoine Meynial, administrateur
- Chester & Jones Sàrl, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013079028/16.

(130096616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Le six mai de l'an deux mille treize.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EUROMEZZANINE 5 FCPR, un fonds commun de placement a risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit Français, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, 75009 Paris, France, dûment représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, F-75009 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro B 423 762 814,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.» (ci-après la Société), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°419 du 25 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3085 en date 15 décembre 2011.

II. Le capital social est fixé à sept cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 773.475,00) représenté par dix-huit mille six cent soixante-deux (18.662) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales de Catégorie B, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, deux cent soixante-quatorze (274) Parts sociales de Catégorie F, deux mille deux cent huit (2.208) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, deux mille quatre cent trente-cinq (2.435) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales

de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X et cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. Suite à la réalisation des investissements des Portefeuilles A et K, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 519.425,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 773.475,00) à deux cent cinquante-quatre mille cinquante Euro (EUR 254.050,00) par l'annulation de dix-huit mille cinq cent deux (18.502) parts sociales de catégorie A et de deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) parts sociales de catégorie K, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'associé unique décide de procéder à l'annulation des dix-huit mille cinq cent deux (18.502) parts sociales de catégorie A, pour une valeur totale de quatre cent soixante-deux mille cinq cent cinquante Euro (EUR 462.550,00), par une compensation d'un montant égal des pertes de la Société relatives au Portefeuille A enregistrées au 10 avril 2013. L'associé unique décide que la réduction de capital par l'annulation des dix-huit mille cinq cent deux (18.502) parts sociales de catégorie A sera réalisée sans remboursement à l'associé unique.

V. Concernant l'annulation des deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) parts sociales de catégorie K, l'associé unique prend acte que, suivant les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le remboursement à un associé ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la Société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créancier le délai précité n'est pas à respecter.

VI. Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante-quatre mille cinquante Euro (EUR 254.050,00) représenté par cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales de Catégorie B, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, deux cent soixante-quatorze (274) Parts sociales de Catégorie F, deux mille deux cent huit (2.208) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Toute prime d'émission payée lors de la libération de parts sociales sera remboursable exclusivement aux propriétaires de parts sociales sur lesquelles la prime d'émission a été payée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6077. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079232/82.

(130097956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Barrique SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.708.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2013.

Pour BARRIQUE SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2013079238/12.

(130097997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Bartels Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.857.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079239/9.

(130098208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Cidron Bergman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.984.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Cidron Bergman Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, represented by Mister Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 31 May, 2013, which proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Bergman S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.984, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 8, 2013 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1141 dated on May 15, 2013 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the five hundred fifty-seven (557) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion with effect as of March 8, 2013, of the share capital of the Company from Swedish Krona (SEK) into Euro (EUR) according to the 0.120136 SEK/EUR exchange rate applicable on March 8, 2013;
3. Conversion of the existing five hundred fifty-seven (557) shares without nominal value into six hundred sixty-five (665) shares, without nominal value;
4. Reintroduction of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) per share;
5. Conversion of all accounts in the books of the Company from Swedish Krona (SEK) to Euro (EUR) with effect as of March 8, 2013;
6. Re-allocation of the existing shares into ordinary shares and nine (9) classes of shares;
7. Restatement of article nine of the articles of association of the Company.
8. Miscellaneous.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to convert with effect as of March 8, 2013, the share capital of the Company from Swedish Krona (SEK) into Euro (EUR) according to the 0.120136 SEK/EUR exchange rate applicable on March 8, 2013 so that the capital of five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona (SEK 557,000) is converted into sixty-six thousand

five hundred Euro (EUR 66,500) of corporate capital and four hundred fifteen point seventy-five Euro (EUR 415.75) of Share premium.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the five hundred fifty-seven (557) shares without nominal value into six hundred sixty-five (665) shares, without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to reintroduce a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) per share.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to convert all accounts in the books of the Company from Swedish Krona (SEK) into Euro (EUR) with effect as of March 8, 2013.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to re-allocate the six hundred sixty-five (665) shares existing shares into Ordinary Shares and nine (9) different classes of shares as follows:

- One hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares;
- Sixty (60) Class A Preferred Shares;
- Sixty (60) Class B Preferred Shares;
- Sixty (60) Class C Preferred Shares;
- Sixty (60) Class D Preferred Shares;
- Sixty (60) Class E Preferred Shares;
- Sixty (60) Class F Preferred Shares;
- Sixty (60) Class G Preferred Shares;
- Sixty (60) Class H Preferred Shares; and
- Sixty (60) Class I Preferred Shares.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article nine of the Company's articles of association such that it shall now be read as follows:

Capital - Shares

Art. 9. The share capital of the Company is set at sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 66,500.-) divided into:

- One hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares;
- Sixty (60) Class A Preferred Shares;
- Sixty (60) Class B Preferred Shares;
- Sixty (60) Class C Preferred Shares;
- Sixty (60) Class D Preferred Shares;
- Sixty (60) Class E Preferred Shares;
- Sixty (60) Class F Preferred Shares;
- Sixty (60) Class G Preferred Shares;
- Sixty (60) Class H Preferred Shares; and
- Sixty (60) Class I Preferred Shares;

each Share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Comparaît

Cidron Bergman Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 31 mai 2013, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Bergman S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 175 984, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1141 du 15 mai 2013 (la «Société»).

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les cinq cents cinquante-sept (557) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion avec effet rétroactif au 8 mars 2013, du capital social de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euro (EUR) au taux de change SEK/EUR de 0.120136 applicable au 8 mars 2013;
3. Conversion de toutes les cinq cent cinquante-sept (557) parts sociales existantes en six cent soixante-cinq (665) parts sociales, sans valeur nominale;
4. Réintroduction d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par part sociale;
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euro (EUR) avec effet au 8 mars 2013;
6. Reclassification de toutes les parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et neuf (9) classes de parts sociales;
7. Refonte de l'article neuf des statuts de la Société;
8. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cinq cents cinquante-sept (557) parts sociales de la société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de convertir le capital de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euro (EUR) avec effet rétroactif au 8 mars 2013 selon le taux de change SEK/EUR de 0.120136 applicable au 8 mars 2013, de façon à ce que le capital de cinq cent cinquante-sept mille Couronnes Suédoises (SEK 557.000) soit converti en soixante-six mille cinq cents Euros (EUR 66.500) de capital social et quatre cent quinze virgule septante-cinq Euros (EUR 415,75) de prime d'émission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les cinq cent cinquante-sept (557) parts sociales sans valeur nominale en six cent soixante-cinq (665) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réintroduire une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par part sociale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Couronne Suédoise (SEK) en Euro (EUR) avec effet au 8 mars 2013.

Sixième résolution

L'associé unique décide de reclasser les six cent soixante-cinq (665) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et neuf (9) classes de parts sociales réparties comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe I.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article neuf pour lui donner la teneur suivante:

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital social de la Société est fixé à soixante-six mille cinq cents Euros (EUR 66.500,-), représenté comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Soixante (60) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'acte présent, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée s'est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2013. LAC/2013/26796. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080154/195.

(130099413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013074972/14.

(130092446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Le bilan rectificatif, des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposé antérieurement en date du 30 juillet 2012 sous la référence L 120132971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013074973/12.

(130092209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FCM & C° S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 140.082.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074977/10.

(130092528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Faber Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 157.080.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2013

Les associés se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

Sont nommés gérants avec effet au 30 avril 2013:

Monsieur FABER Paul, né le 9 mars 1937 à Esch/Alzette, demeurant à L-1412 Luxembourg, 9, rue Dante;

Monsieur FABER Marc, né le 12 mars 1984 à Luxembourg, demeurant à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

Pouvoir de signature: chaque gérant a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances sous sa seule signature.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme
FABER ARCHITECTES SARL

Référence de publication: 2013076400/18.

(130094421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Frank den Holzwuerm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.999.

—
Gesellschafterbeschluss vom 11. Juni 2013

Ist erschienen:

Herr Frank RAAS, Schreinermeister, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, 15, Auf der Ritschlay,
alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FRANK DEN HOLZWUERM S.à r.l., mit Sitz in L-6562
Echternach, 117, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Num-
mer B 158.999,
welcher nachfolgenden Beschluss gefasst hat.

Einzigster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft an nachstehende Adresse zu verlegen: L-6437 Ech-
ternach, 1, rue Ermesinde.

Echternach, den 11. Juni 2013.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013076413/18.

(130094398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

GL Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.387.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Firma abgehalten am 11 Juni 2013

Die Versammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Geschäftsführers Herrn Torsten Fritz Schramm an und ernennt
zum neuen Geschäftsführer Herrn Tobias Neumann Overholthaus, geboren in Wuppertal, Deutschland am 19. September
1978 und wohnhaft in Brooktorkai 18, D-20457 Hamburg, Deutschland mit sofortiger Wirkung und für unbeschränkte
Dauer.

Die Versammlung hat auch beschlossen, die Zahl der Geschäftsführer von zwei auf drei zu erhöhen und Herrn Roland
Brück, geboren in Bütgenbach, Belgien am 17. Juni 1965 und wohnhaft in 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg,
Großherzogtum Luxembourg, als neuen Geschäftsführer zu ernennen mit sofortiger Wirkung und für unbeschränkte
Dauer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für GL Luxembourg

Référence de publication: 2013076430/18.

(130094367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

S.IM.INT. S.A., Société Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.910.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre,
siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le Liquidateur et le
Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société
anonyme S.IM.INT. S.A., Société Immobilière Internationale S.A., en liquidation volontaire, avec siège social à L-1325
Luxembourg, 3, rue de la chapelle, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le
numéro B66910, ordonnées par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, du 25
mars 2010.

Pour extrait conforme
Christian Steinmetz
Le liquidateur

Référence de publication: 2013077426/18.

(130095407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Rotonde Hair & Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 60, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.189.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales, conclue sous-seing privé en date du 21 mai 2013, et acceptée par la gérance au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ROTONDE HAIR & STYLE S.à r.l. est réparti comme suit:

FERBER GROUP S.A.

siège social 19A, rue de la Reconnaissance Nationale

L-4936 Bascharage

RCS Luxembourg B 86.484 525 parts sociales

Vanda VALERIO HILARIO

demeurant, 44, rue d'Esch

L-4440 Soleuvre 75 parts sociales

Total 600 parts sociales

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Vanda VALERIO HILARIO / FERBER GROUP S.A.

Gérante technique / Gérante administrative

- / Représentée par Monsieur Jean-Marie FERBER

- / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013077424/25.

(130095230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Riap Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.198.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIAP LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013077422/10.

(130095346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Satumia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.400.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2013 que l'actionnaire unique décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori demeurant professionnellement L-1660, 30, Grand-Rue, Monsieur Xavier Fabry demeurant professionnellement L-1660, 30, Grand-Rue et Monsieur Edouard Maire demeurant professionnellement L-2449, 49, Boulevard Royal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077455/19.

(130095187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Sofidra Shipping S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.160.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIDRA SHIPPING SCA

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013077441/13.

(130095537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Skype IP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 165.581.

Les comptes annuels au 30 juin 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013. *

Référence de publication: 2013077436/11.

(130094920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

CH Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.902.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the sixteenth day of May.

Before me Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of my colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

BRIGHT GLOBAL S.A. a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of CH FINANCE S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases,

options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance as well as grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner for any purposes and secure by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 40,000.- (forty thousand euros), represented by 40,000 (forty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euros) per share each.

These shares are divided as follows:

- 31,000 (thirty-one thousand) class A shares;
- 1,000 (one thousand) class B shares;
- 1,000 (one thousand) class C shares;
- 1,000 (one thousand) class D shares;
- 1,000 (one thousand) class E shares;
- 1,000 (one thousand) class F shares;
- 1,000 (one thousand) class G shares;
- 1,000 (one thousand) class H shares.
- 1,000 (one thousand) class I shares.
- 1,000 (one thousand) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the event of a decrease of the share capital through the repurchase(s) and cancellation(s) of class(es) of Shares such cancellation(s) and repurchase(s) of Shares shall be made in reverse alphabetical order Class of the outstanding classes of Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of class(es) of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class(es) held by them and to be cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of interim accounts prepared to a date not more than [fourteen] days prior to the date of the reduction of the share capital of the company. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class(es) of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner required for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class(es), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth day of June at 16:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

Any act of disposal concerning participations owned by the Company requires the prior approval of the shareholders' meeting

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of class J Shares.

If there are no longer any class J Shares outstanding in the Company, the holders of class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, and I Shares.

If there are no longer any class I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

If there are no longer any class H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F and G Shares.

If there are no longer any class G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E and F Shares.

If there are no longer any class F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D and E Shares.

If there are no longer any class E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C and D Shares.

If there are no longer any class D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, and C Shares.

If there are no longer any class C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A and B Shares.

If there are no longer any class B, C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Definitions

Art. 19. Available amount: the total amount of the net profit of the Company (including profits carried forward) increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, but reduced by (i) any losses (included losses carried forward) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = NP + P up to amount of L - (L + LR) Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

X. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the 40.000 (forty thousand) class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares have been subscribed by BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed.

All these shares have been fully paid up by payment in cash so that the sum of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at EUR 1,350.-.

Decisions taken by the shareholders

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mr. Sandrine BISARO, licenciée en droit, born on 28 June 1969 in Metz (France) having her professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, chairman of the Board of Directors.

- Mr. Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité born on 27 October 1976 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr. Benoit BAUDUIN, bachelier en comptabilité, born on 31 March 1976 in Messancy (Belgium), having his professional address at 16 avenue Pasteur, L-2522 Luxembourg;

The following is appointed as president of the Board of Directors:

- Mr. Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité born on 27 October 1976 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company REVICONCONSULT SARL, having its registered office in 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number B139.013.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2019.

5.- The head office of the company shall be fixed at 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le seize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

BRIGHT GLOBAL S.A. une société de droit des îles vierges britanniques avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CH FINANCE SA (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la Société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros) représenté par 40.000,- (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

L'ensemble de ces actions se divise comme suit:

- 31.000 (trente et un mille) actions de classe A;
- 1.000 (mille) actions de classe B;
- 1.000 (mille) actions de classe C;
- 1.000 (mille) actions de classe D;
- 1.000 (mille) actions de classe E;
- 1.000 (mille) actions de classe F;
- 1.000 (mille) actions de classe G;
- 1.000 (mille) actions de classe H;
- 1.000 (mille) actions de classe I;
- 1.000 (mille) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être interprétée comme faisant référence aux actions de classe A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, selon le contexte.

Chaque action procure une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et modalités prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) d'actions concernée(s). En cas de réduction du capital social par rachat et annulation de classes d'actions, le(s) rachat(s) et annulation(s) devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des classes d'actions.

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation de classe(s) d'actions, chaque propriétaire d'actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées aura droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée dans la ou les classes concernées.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la/les classes d'actions à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires établis dans les quatorze jours précédents la date de la réduction du capital social de la Société. Le Montant Total d'Annulation sera égal au Montant Disponible au moment de l'annulation de la ou des classes d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et sera payée par la Société.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jour du mois de juin à seize heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

Tout acte de disposition sur les participations détenues par la société requiert l'accord préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la Société. Les sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, seront distribuées aux détenteurs d'actions de classe J.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F et G.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E et F.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D et E.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C et D.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B et C.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A et B.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant Disponible: le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = BN + R \text{ à hauteur de } P - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les 40.000 (quarante mille) actions ont été souscrites par BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 40.000,-(quarante mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sandrine BISARO, licenciée en droit, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Monsieur Benoit BAUDUIN, licencié en droit, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgium), demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Est appelé en fonction de Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2013. Relation GRE/2013/2090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077712/587.

(130096410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Golding Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.161.

Mitteilung über den Rücktritt vom Amt als Mitglied des Verwaltungsrates

Mit Schreiben vom 7. Dezember 2011 ist Herr Markus Gierke mit Wirkung zum 31. Dezember 2011 von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Golding Investments III S.A. zurückgetreten.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 11. April 2012

Die Generalversammlung ernennt Herrn François Georges, mit beruflicher Anschrift in [34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte] L-1330 Luxembourg, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 zum Verwaltungsratsmitglied.

Mitteilung über den Rücktritt vom Amt als Mitglied des Verwaltungsrates

Mit Schreiben vom 24. April 2013 ist Herr Jan-Hendrik Bornemann mit Wirkung zum 30. April 2013 von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Golding Investments III S.A. zurückgetreten.

Mit Schreiben vom 25. April 2013 ist Herr Franz-Josef Glauben mit Wirkung zum 30. April 2013 von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Golding Investments III S.A. zurückgetreten.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 30. April 2013

Die Generalversammlung ernennt die Verwaltungsratsmitglieder François Georges und Silvan Trachsler für weitere sechs Jahre. Die Mandate enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Die Generalversammlung ernennt Hans-Joachim Rosteck [mit beruflicher Anschrift in Killebösch 41, L-5444 Schengen] – vorbehaltlich der Genehmigung durch die luxemburgische Finanzaufsicht – zum Mitglied des Verwaltungsrats für zunächst ein Jahr. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Die Generalversammlung beauftragt die Verwaltungsratsmitglieder einen neuen Vorsitzenden aus ihrer Mitte zu wählen.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2013 endet. Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 10. Mai 2013

Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat beschließt, sein Mitglied Silvan Trachsler zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu ernennen.

Luxemburg, den 13. Juni 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013080290/37.

(130098896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Gaius Multistrategy SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.886.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIUS MULTISTRATEGY SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013080281/14.

(130099359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FTI Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.569.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2013.

FTI Consulting S.à r.l.

J.L. de Zwart

Manager

Référence de publication: 2013080280/14.

(130098766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Golding Investments V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.216.

Mitteilung über den Rücktritt vom Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates

Mit Schreiben vom 19. März 2013 ist Herr Jan-Hendrik Bornemann mit Wirkung zum 10. April 2013 von seinem Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Golding Investments V S.A. zurückgetreten.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 10. April 2013

Die Generalversammlung (...) bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt: Jan-Hendrik Bornemann, François Georges, Franz-Josef Glaben und Silvan Trachsler. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Die Generalversammlung beauftragt die Verwaltungsratsmitglieder einen neuen Vorsitzenden aus ihrer Mitte zu wählen.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2013 endet. Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 17. Mai 2013

Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat beschließt, sein Mitglied Silvan Trachsler zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Luxemburg, den 13. Juni 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013080293/26.

(130098890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Golding Investments IV TF2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.046.

Mitteilung über den Rücktritt vom Amt als Mitglied des Verwaltungsrates

Mit Schreiben vom 7. Dezember 2011 ist Herr Markus Gierke mit Wirkung zum 31. Dezember 2011 von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Golding Investments IV TF2 S.A. zurückgetreten.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 11. April 2012

Die Generalversammlung ernennt Herrn François Georges, mit beruflicher Anschrift in [34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte] L-1330 Luxembourg, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 zum Verwaltungsratsmitglied.

Mitteilung über den Rücktritt vom Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates

Mit Schreiben vom 19. März 2013 ist Herr Jan-Hendrik Bornemann mit Wirkung zum 10. April 2013 von seinem Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Golding Investments IV TF2 S.A. zurückgetreten.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 10. April 2013

Die Generalversammlung (...) bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt: Jan-Hendrik Bornemann, François Georges, Franz-Josef Glauben und Silvan Trachsler. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Die Generalversammlung beauftragt die Verwaltungsratsmitglieder einen neuen Vorsitzenden aus ihrer Mitte zu wählen.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2013 endet. Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 17. Mai 2013

Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat beschließt, sein Mitglied Silvan Trachsler zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu ernennen.

Luxemburg, den 13. Juni 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013080292/33.

(130098892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.230.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 7 juin 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 7 juin 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 7 juin 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013078793/21.

(130097400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Nido London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

En date du 11 juin 2013, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Abdullah Homoud A. ALSOWAILEM, né le 8 décembre 1961 à Riyadh, Arabie Saoudite, demeurant professionnellement au 157 Archbishop Street, Valetta, VLT1440 Malte, en tant que gérant de classe D de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Gérant de classe B:

- Monsieur Neil ROSS

Gérant de classe C:

- Monsieur Anthony MARTIN

Gérant de classe D:

- Monsieur Abdullah Homoud A. ALSOWAILEM

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin, 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013078828/26.

(130096764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Erste Luxemburger Forderungankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 31. Mai 2013 (die „Versammlung“)

Frau Claudia Bottse wird als Mitglied des Verwaltungsrates bestätigt. Das Mandat dauert vom 12. Oktober 2012 bis zur Hauptversammlung die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Die Generalversammlung beschliesst die gegenwärtigen Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft erneut zu ernennen. Dass Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates endet am Tag der jährlichen Generalversammlung, die in 2019 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Verwaltungsratsmitglieder der Klasse A:

- Fernand Reuter, mit beruflicher Adresse in 12, rue A. Chevalier, L-1327 Luxembourg;
- Frank Wagener, with beruflicher Adresse in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- Roger Molitor, mit beruflicher Adresse in 31, rue Schafsstrachen, L-2510 Luxembourg.

Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B:

- Claudia Bottse, mit beruflicher Adresse in 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, mit beruflicher Adresse in 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Alain Koch, mit beruflicher Adresse in 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alexis Kamarowsky, Vorsitzender des Verwaltungsrats, mit beruflicher Adresse in 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

Luxemburg, den 17. Juni 2013.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2013079369/28.

(130097789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 9 avril 2013, que la société incorporée sous le droit de l'île de Man Zala Center LTD, 62 Bucks Road, Douglas, IMI 3AE Isle of Man, et immatriculée sous le numéro 121337C, («Zala Center») a cédé 2 240 parts sociales de classe B et 162 parts sociale de classe C de la Société qu'elle détenait à la société incorporée sous le droit luxembourgeois Europa Real Estate II S.à r.l. sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Il résulte de ce même contrat que Zala Center a cédé 110 parts sociales de classe B et 8 parts sociales de la classe C de la Société à la société incorporée sous le droit luxembourgeois Europa Real Estate II US S.à r.l. sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de sorte que, suite à ce transfert:

- Europa Real Estate II S.à r.l., précitée, détient désormais 20,160 parts sociales de classe A, 2,240 parts sociales de classe B et 162 parts sociales de classe C de la Société;

- Europa Real Estate II US S.à r.l., précitée, détient désormais 987 parts sociales de classe A, 110 parts sociales de classe B et 1,541 parts sociales de classe C de la Société.;

- Zala Center LTD, précitée, ne détient plus de part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013079371/25.

(130097947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

DRI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 177.962.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared

1. Mr. Ioannis Dryllerakis, attorney at law, residing at GR-10558 Athenes,(Greece), Vyronos street 25, here represented by Mr. Nikolaos Korogiannakis, residing in Bruxelles, by virtue of a proxy given under private seal which will remain annexed to the present deed.

2.- Mrs. Aliko Drylleraki, retired attorney at law, residing at GR-10558 Athenes,(Greece), Vyronos street 25, Mr. Nikolaos Korogiannakis, residing in Bruxelles, by virtue of a proxy given under private seal which will remain annexed to the present deed.

3. Mr. Emmanouil Dryllerakis, attorney at law, residing at GR-10558 Athenes,(Greece), Vyronos street 25, Mr. Nikolaos Korogiannakis, residing in Bruxelles, by virtue of a proxy given under private seal which will remain annexed to the present deed.

4. Konstantinos Dryllerakis, European Civil Servant, resident of 35 Square Vergote, B-1030 Bruxelles, Belgium, Mr. Nikolaos Korogiannakis, residing in Bruxelles, by virtue of a proxy given under private seal which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, as represented, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which they form:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established by the shareholders a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11th May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "DRI S.A., société de gestion de patrimoine familial".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")).

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at ONE HUNDRED AND FORTY THOUSAND EURO (EUR 140,000.-) represented by one hundred and forty (140) shares with a par value of THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means

must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of June at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the shares have been subscribed as follows:

1. Mr. Ioannis Dryllerakis: THIRTY FIVE (35) Shares
2. Mrs. Alike Drylleraki: THIRTY FIVE (35) Shares
3. Mr. Emmanouil Dryllerakis: THIRTY FIVE (35) Shares
4. Mr. Konstantinos Dryllerakis: THIRTY FIVE (35) Shares

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of ONE HUNDRED AND FORTY THOUSAND EUROS (EUR 140.000€) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above named person acting as shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

(a) Mr. Ioannis Dryllerakis, born in Creta (Greece) on the 8 January 1937 attorney at law, residing at GR- 10558 Athens Vyronosstreet 25 (Greece)

(b) Mr. Emmanouil Dryllerakis, born in Athens (Greece) on the 11 September 1971, residing at GR- 10558 Athens, (Greece), Vyronos street 25,

(c) Mr. Nikolaos Korogiannakis, born in Athens (Greece) on the 13 October 1966, residing at Place Jean Jacobs 7, 1000 Bruxelles.

3.- Has been appointed statutory auditor:

- Ilektra Zarzoura, born in Athens (Greece) on the 2 June 1984, residing in Greece, Metamorfosseos 7, 152 34, Athens, Greece

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

5.- The registered office of the company is established in L-1469, Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize le onze juin

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Ioannis Dryllerakis, demeurant à GR-10558 Athènes,(Greece), Vyronos street 25, ici représenté par Nikolaos Korogiannakis, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes,

2.- Madame Aliko Drylleraki, demeurant à GR-10558 Athènes,(Greece), Vyronos street 25, ici représentée par Nikolaos Korogiannakis, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes,

3. Monsieur Emmanouil Dryllerakis, demeurant à GR-10558 Athènes,(Greece), Vyronos street 25, ici représenté par Nikolaos Korogiannakis, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes,

4. Konstantinos Dryllerakis, demeurant à 35 Square Vergote, B-1030 Bruxelles, Belgium, ici représenté par Nikolaos Korogiannakis, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes,

Lesquels comparants, tels que représentés ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société de Patrimoine Familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les actionnaires une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de DRI S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 140.000,-) représenté par CENT QUARANTE (140) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le capital a été souscrit comme suit:

1. M. Ioannis Dryllerakis: TRENTE CINQ (35) actions
2. Mme. Aliki Drylleraki: TRENTE CINQ (35) actions
3. M. Emmanouil Dryllerakis: TRENTE CINQ (35) actions
4. M. Konstantinos Dryllerakis: TRENTE CINQ (35) actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de CENT QUARANTE MILLE EUROS (EUR 140.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille EUROS (EUR 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - (a) M. Ioannis Dryllerakis, né à Creta (Grèce) le 8 janvier 1937, demeurant à GR-10558 Athènes(Grèce) Vyronos street 25,
 - (b) M. Emmanouil Dryllerakis, né à Athènes (Grèce) le 11 septembre 1971 demeurant à GR-10558 Athènes (Grèce), Vyronos street 25,

(c) M. Nikolaos Korogiannakis, né à Athènes (Grèce) le 13 octobre 1966 demeurant à Place Jean Jacobs 7, 1000 Bruxelles.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Ilektra Zarzoura, née à Athènes (Grèce) le 2 juin 1984, demeurant à Metamorfosseos 7, G-15234 Athènes (Grèce)

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1469, Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.KOROGIANNAKIS, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 juin 2013. Relation: LAC/2013/26974. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013079360/407.

(130097569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

DWM Securitizations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079362/9.

(130098331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Delarosa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.719.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079345/9.

(130098552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Domaines Vinsmoselle, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 7.274.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079335/9.

(130098631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Domaines Vinsmoselle, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 7.274.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079336/9.

(130098632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Domaines Vinsmoselle, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 12, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 7.274.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079334/9.

(130098630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Dora Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 47, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.171.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079356/9.

(130098274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 78.029.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079359/9.

(130098496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 143.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079373/9.

(130098001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

European Motorway Investments 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 148.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079374/9.

(130098003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

European Renewable Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 148.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079375/9.

(130098002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Edifisc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 120.971.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079386/9.

(130098529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Edifisc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 120.971.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079387/9.

(130098615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Edmond Welter & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 238, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.544.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079388/10.

(130098392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eifel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.410.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013079365/10.

(130097682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Edelweiss, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013079384/10.

(130097902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Dudelange 027 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 133.325.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Dudelange 027 S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2013.

L'assemblée a décidé:

De réélire les administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019

- Monsieur Sgreccia Marco
- Monsieur Marochi Fabio
- Monsieur Lahure Tom

De réélire l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019

- Monsieur Marochi Fabio

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Premium Advisory Partners S.A. ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136449 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019, étant donné que le mandat de Premium Investment Partners S.A. est venu à terme.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013079361/24.

(130097625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 5C, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 50.835.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079397/9.

(130098660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Erasmus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 23.438.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079404/9.

(130098024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 174.871.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2012 ainsi qu'un acte rectificatif en date du 11 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075037/14.

(130092326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.
